

DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU :

..... 29 JUIN 2006

PRESIDENT : Michel BOUCHEZ, Maire.

PRESENTS : S. SZAT, L. LANCEL, C. MACIAZEK, E. CHAUDAUDRA, A. FLAMENT, Adjoints.

L. DANZEL, J. GERARD, R. SKIBA, M. DEVERMELLE, P. BEKAERT, G. DELOFFRE, B. GAJDA, M. SYS, E. MOLENDRA, N. ZEGGAI, L. BIELKIN, V. MONNIER, B. PRZYBOROWSKI, J.C. DANGLLOT, N. BOUKHATEB, M.H. MERESSE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : D. HOCHART, A. BERTIN, Adjoints. R. PAW, A. BAILLEZ, M. PAMULA, R. SZCZEPANSKI, D. HENOT, Conseillers municipaux ont donné procuration

SECRETARE : G. DELOFFRE, Conseiller Municipal

***** LE PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE EST LU ET ADOPTÉ. *****

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE : EXERCICE 2005 SECTION DE FONCTIONNEMENT

- recettes 5 443 371.27 €
- dépenses 3 272 799.06 €
excédent de fonctionnement 2 170 572.21 €

SECTION D' INVESTISSEMENT

- recettes 5 294 941.75 €
- dépenses 2 360 916.78 €
- excédent d'investissement 2 934 024.97 €

Le compte administratif de la Commune pour l'exercice 2005 qui est caractérisé par un excédent utilisable en 2006 et par un allègement de la dette communale, est adopté par 23 voix pour et 5 abstentions de la liste « agir ensemble pour Fouquières ».

Le Conseil Municipal adresse ses félicitations à Monsieur le Maire.

Celui-ci remercie les services municipaux qui l'aident à gérer de manière aussi saine la Commune.

COMPTE ADMINISTRATIF - CAISSE DES ECOLES : EXERCICE 2005 SECTION DE FONCTIONNEMENT

- recettes 57 949.51 €
- dépenses 41 587.36 €
- excédent de fonctionnement 16 362.15 €

SECTION D' INVESTISSEMENT

- recettes 7 373.82 €
- dépenses 6 225.57 €
- excédent d'investissement 1 148.25 €

Le compte administratif de la Caisse des Ecoles est adopté à l'unanimité.

ADOPTION DES DECISIONS MUNICIPALES :

Le Conseil Municipal prend acte des décisions municipales prises en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités territoriales :

-Présentation et préparation au permis de

conduire

-Démolition d'immeubles

-Placement de fonds

-Travaux de reprise de concessions en état d'abandon manifeste

-Travaux d'aménagement de la salle des fêtes : lot N°2 « plâtreries - plafonds »

-Avenant de transfert suite à un changement de raison sociale

-Fournitures de repas aux centres de loisirs municipaux

-Préemption d'un bien sis rue

F. Evrard cadastré AB N° 374

-Avenant N°3 au contrat d'entretien de l'installation téléphonique

-Contrat de maintenance du site Internet de la Commune

-Contrat de maintenance du parc informatique de la commune

-Préemption d'un bien 93 rue du Général Leclerc

-Convention avec l'Atelier Caroline Marie.

UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE :

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'en l'an 2005 la Municipalité a perçu une dotation de solidarité urbaine d'une montant de 445 511 € et présente conformément à la loi n° 91-429 du 13.05.91 le rapport d'utilisation de cette somme à savoir :

-dans le cadre du contrat d'agglomération des communautés d'agglomérations de Lens-Liévin et Hénin-Carvin, la Commune a financé un poste d'agent de développement social permanent à temps complet ainsi que le programme d'actions de lutte contre l'exclusion constitué pour l'année 2005

La commune a financé :

-Les séjours d'été et des sorties pédagogiques des écoles dont ont bénéficié les élèves des écoles de la commune

-Les frais de transports et les droits d'entrées à la piscine dans le cadre de la charte de développement de la natation,

-Les centres de loisirs des mois de juillet et août 2005 à savoir les salaires des animateurs ainsi que le fonctionnement des centres,

-L'animation inter-classes des écoles à savoir le salaire des animateurs et le matériel pédagogique nécessaire

-Les quartiers d'été consistant en l'animation des quartiers de la commune notamment en développant les échanges et les rencontres des habitants des différents quartiers de la commune afin de permettre aux personnes ne partant pas en vacances d'accéder aux loisirs

Le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport.

OPERATIONS IMMOBILIERES REALISEES EN 2005 :

Conformément à l'article II de la loi du 8 février 1995, Monsieur le Maire présente le bilan des opérations immobilières réalisées en 2005 à savoir, les acquisitions suivantes :

-le terrain cadastré AC N° 155 rue Gambetta destiné à l'agrandissement du Parc des Ruissoirs

-le terrain cadastré AB N° 369 rue Pasteur, destiné à la réalisation d'un béguinage

-les immeubles 4 et 6 rue Jean Jaurès cadastrés respectivement AB N° 356 et AB N° 357, 14 rue Pasteur cadastré AB 371, 372 et 373, 2 rue du G. Leclerc cadastré AD N° 35, destinés au maintien d'une politique de peuplement favorisant la mixité sociale,

-l'immeuble sis fosse 6/14 (ancienne friche minière) cadastré section AI N° 133 et 140 destiné à usage sportif ou culturel.

Le Conseil Municipal a pris acte de ce bilan.

EFFACEMENT DES RESEAUX RUE A. BRIAND :

Suite à la consultation réalisée conformément à l'article 28 du Code des Marchés pour la réalisation des travaux d'effacement des réseaux rue A. Briand, le

Conseil Municipal autorise le Maire à signer le marché avec l'Entreprise SAN-TERNE dont l'offre s'élevant à la somme de 160 880.14 € H.T. est économiquement la plus avantageuse.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

EFFACEMENT DES RESEAUX RUE J. J. ROUSSEAU :

Le Maire rappelle que par convention de mandat, la Ville de Fouquières-lez-lens a délégué à la SEM ARTOIS DEVELOPEMENT la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement de la rue J. J. Rousseau (phase 3 des travaux de restructuration du centre ville) et que suite à la consultation réalisée pour les travaux d'effacement des réseaux de la rue J. J. Rousseau, le Conseil Municipal autorise le mandataire à signer le marché de travaux avec l'entreprise SANTERNE dont l'offre s'élevant à la somme de 39 656.91 € TTC est économiquement la plus avantageuse.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

PERSONNEL COMMUNAL :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier le tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

- Renouvellement de 4 emplois d'agents non titulaires de sécurité des écoles
- Recrutement de 3 agents des services techniques non titulaires
- Recrutement d'un agent non titulaire à temps non complet sous contrat à durée déterminée

Par ailleurs, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité les modifications concernant le régime indemnitaire des agents communaux et ce conformément aux textes en vigueur.

CONTRATS D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI :

Le Conseil Municipal autorise le maire à conclure des contrats d'accompagnement dans l'emploi dans la limite de 10 personnes par an.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC :

Le Conseil Municipal décide de déléguer la gestion du funérarium sous forme d'affermage pour une durée de 5 ans et de retenir la procédure dite simplifiée qui sera effectuée en vertu de l'article L.1411-2 du Code Général des Collectivités territoriales.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

CENTRE MULTISERVICES INTERGENERATIONNEL :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'acquisition des terrains nécessaires à la construction d'un centre multiservices intergénérationnel moyennant la somme de 70 350 €.

Il sollicite par ailleurs une subvention auprès de la région et de la Caisse d'Allocations familiales pour la construction de cet établissement.

INCORPORATION DES V.R.D. :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'incorporation des V.R.D. des travaux de restructuration du Centre ville moyennant l'euro symbolique.

ACQUISITION D'IMMEUBLES :

Le Conseil Municipal autorise l'acquisition de deux immeubles sis 2 et 4 rue A. Trouseau moyennant le prix fixé par les services fiscaux à savoir 97000 €.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder à une révision simplifiée du plan local d'urbanisme afin de permettre la construction d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, la construction d'une maison d'accueil spécialisé, la mise en sécurité d'un lieu culturel, et la liaison entre l'ex-cité du Vieux 9 et la Cité du Moulin.

Ces décisions sont adoptées à l'unanimité.

TAUX DES REDEVANCES SCOLAIRES :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de fixer à 95€ pour les communes de la Communauté de Lens Liévin le taux des redevances scolaires par enfant qui fréquente une classe primaire ou maternelle.

Pour les autres communes, la Commune de Fouquières-lez-lens appliquera le même taux de redevance qui sera demandé par ces communes et ce à titre de réciprocité.

FETE NATIONALE DU 14 JUILLET 2006 :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'organiser des jeux pour les enfants âgés de moins de 15 ans le 14 juillet 2005 et vote un crédit d'un montant de 457 €.

REMBOURSEMENT DE 3 SINISTRES :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le remboursement de 3 sinistres par la SMACL, assureur de la commune à savoir :

- la somme de 186.97 € pour le remboursement de la vitre de la porte d'entrée de la Mairie

- la somme de 2 171 € pour le remboursement des dégâts occasionnés à l'immeuble de la fosse 6/14

la somme de 1 311 € pour le remboursement des dégâts occasionnés à un bac à fleur Place Ferrer.

SUBVENTIONS :

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention d'un montant de 300 € à l'association « les Epichoristes ».

Cette décision est adoptée à l'unanimité.